

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Dominic Pétrin - 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>Combien coûte une sortie pour une borne-fontaine au coin de la Route 104 et du chemin du Ruisseau-des-Noyers?</p>	<p>36 000 \$, plus frais.</p>		<p>Clos</p>
<p><u>Raymond Boucher - 269, rue des Bois</u></p> <p>La ville a commandé une étude économique de l'aéroport en 2019. N'est-il pas exact qu'une version a été présentée aux membres du conseil? Pourquoi et quand le contenu de cette étude sera rendu public? Pouvez-vous en dévoiler le contenu?</p>	<p>Les trois études sont déposées.</p>		<p>Clos</p>
<p><u>Raymond Bouthillier - 1309, rue Reid</u></p> <p>Dans le dossier des déversoirs inondant nos terrains, malgré les demandes répétées par notre conseiller et notre demande de rencontre avec le directeur adjoint, responsable du dossier, nous sommes sans réponses. Quelle est la prochaine étape pour faire avancer ce dossier et corriger la situation?</p>	<p>Une solution applicable légalement et pour l'environnement est trouvée. La Ville verra à la réalisation des travaux et facturera ces travaux à l'ensemble du bassin versant, d'où le problème du déversoir de la rue Reid. Dans un premier temps, la Ville rencontrera messieurs Bouthillier et Fugère pour leur expliquer la procédure et, par la suite, une lettre sera transmise à tous les citoyens concernés.</p>		<p>Clos</p>
<p><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>En début d'année 2021, un sous-comité du comité de circulation sera créé pour inviter les citoyens à participer au rehaussement du réseau cyclable.</p>		<p>Actif</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Julie Lefebvre - 33, rue François</u> <u>Cathy Émond - 547, rue Choinière</u> <u>Mélissa Déry - 515, rue Choinière</u> <u>Marie-Pier Goyette - 32, rue François</u> <u>Bruno Leblanc - 112, rue François</u></p> <p>Depuis plus de deux ans, je demande que les étudiants qui demeurent sur les rues Duquette, François et Choinière puissent profiter d'une traverse piétonnière sécuritaire pour se rendre à l'école. Comme plusieurs automobilistes n'immobilisent pas leur véhicule au passage des piétons (à l'angle du boul. d'Iberville et de la rue Héroux), j'ai pris l'initiative de recueillir le nom de ceux qui, comme moi, sont très inquiets (plus de 100 signatures). Je demande qu'une traverse lumineuse soit installée dans les plus brefs délais. En attendant que ce soit fait, je réclame la présence d'un brigadier.</p>	<p>À la suite de la dernière séance, il y a une présence policière accrue et des constats d'infraction ont été donnés. Un brigadier temporaire y est matin et soir jusqu'au mois de janvier, dans l'attente de la solution permanente, soit l'ajout d'arrêts ou d'un passage pour piétons lumineux.</p>		Actif
<p><u>Carole Thibodeau - 16, rue Mercier</u></p> <p>Concernant le transport par autobus scolaire de nos enfants, 48/55 places peuvent être utilisées. Il y a un manque de sept enfants par autobus scolaire à cause de la Covid.</p> <p>Pour les choix d'école, les parents doivent voyager leurs enfants!! Il y a énormément de plaintes, car il y a plusieurs enfants qui n'ont pas de transport et ils doivent prendre le transport en commun qui coûte plus de 390 \$ pour une année.</p> <p>Pour ma fille et mon fils, qui a un transport qui coûte 195 \$ pour l'année complète, ça me coûte 600 \$ de transport pour mes deux enfants cette année. Je demande de voter pour que le transport en commun soit gratuit.</p>	<p>L'étude de cette proposition a été faite et partagée aux membres du conseil municipal. Le coût de cette mesure est évalué à 200 000 \$.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Guy Samson - 148, rue Jacques-Cartier Nord</u></p> <p>Le 9 septembre 2020, la ministre annonce l'ajout de 21,6M\$ aux 30M\$ déjà annoncés en décembre à son programme visant à protéger le patrimoine immobilier. Toute demande admissible reçue depuis l'ouverture, en décembre 2019, pourra être acceptée selon le cabinet de la ministre Nathalie Roy. Au total, 96 ententes seront signées prochainement avec 54 MRC et municipalités réparties dans 14 régions administratives du Québec. J'aimerais savoir si vous allez adhérer au programme de protection du patrimoine immobilier.</p>	<p>Selon madame Tétreault de la Direction de la Montérégie du Ministère de la Culture et des Communications, le programme de subvention pour la restauration des bâtiments patrimoniaux privés est fermé.</p>		Clos
<p><u>Jacques Carrier - 95, rue des Geais-Bleus</u></p> <p>Pourquoi, alors que nous en avons le plus besoin actuellement, n'avons-nous pas encore réussi à activer les panneaux de communication électronique installés au coin des rues Pierre-Caisse et Choquette? Quelle est la date prévue pour leur activation?</p>	<p>Les travaux de la Ville sont réalisés. En attente d'Hydro Québec pour le branchement. Les panneaux seraient fonctionnels au début du mois de décembre 2020.</p>		Actif
<p><u>Lyne St-Onge - 404, rue Maisonneuve</u></p> <p>À ma question du 14 juillet dernier, on m'avait répondu que la mise en demeure avait été transmise et que les procédures étaient à suivre au niveau civil lors de la reprise des tribunaux. Étant donné la reprise des activités des tribunaux, j'aimerais avoir un suivi concernant la mise en demeure envoyée à l'entreprise 2M Ressources afin qu'elle se conforme à la réglementation ainsi que pour la reprise de possession et remise en état du terrain loué, comme demandé unanimement par le conseil lors de la séance du 26 novembre 2019.</p>	<p>Le dossier étant judiciairisé, aucune information ne peut être donnée.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Dominic Pétrin - 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>J'ai effectivement reçu les détails de ma facture de 2015, cependant ma question de base était que quelqu'un m'explique la différence entre l'estimé de 2011 et ma facture de 2015, entre autres, comment se peut-il que ma facture ait augmenté de 5 % alors que le projet a coûté 22 % de moins, soit 2 269 151 \$ au lieu de 2 895 000 \$?</p> <p>Est-ce que je peux avoir les détails de l'estimé de 2011 pour arriver à 10 181,43 \$ et est-ce que la Ville peut m'expliquer l'écart entre les deux?</p> <p>Est-ce que la Ville a changé la répartition des coûts?</p>		En attente d'un suivi.	Actif
<p><u>Mario St-Pierre - 80, rue Godfroy-Gendreau</u></p> <p>J'aimerais savoir quel est le plan d'action de la Ville pour imposer des critères/règlements clairs gouvernant les feux de camp en milieu urbain? Il y a un laxisme dans notre ville entourant les feux de camp en milieu urbain, particulièrement dans les quartiers constitués de terrains relativement restreints, et dont l'activité de faire un feu de camp nuit aux résidents immédiats. Il est temps que la Ville adopte des règlements quantifiables, comme définir les paramètres liés aux dimensions des terrains (ex. : L'emplacement doit être à 30 mètres minimum du voisin le plus près.).</p>	<p>Le règlement 1509, art. 103, concernant la prévention des incendies est actuellement rédigé avec des dispositions, lorsque respectées, qui assurent une utilisation sécuritaire d'un appareil pour le risque incendie. On parle d'un appareil respectant certaines conditions de construction et une installation avec des dégagements de 3 mètres tout autour (bâtiments et végétation, tout produit inflammable), le tout associé avec de bons comportements de l'utilisateur.</p> <p>La question est soumise au Comité sur l'environnement pour l'aspect santé publique.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Melody Marleau - 39, rue Mignonne</u></p> <p>À quel moment prévoyez-vous faire passer les infrastructures sur la rue Mignonne? Pourquoi devons-nous payer des taxes d'eau si nous n'avons pas le service?</p>	<p>Le Service des infrastructures n'a aucun projet à cet effet dans sa planification. Pour une desserte de la rue Mignonne, il faudrait joindre les deux sections de la rue Mignonne puisque le réseau d'égout sanitaire qui est appelé à desservir votre tronçon de la rue Mignonne doit provenir de la rue Bellerive.</p> <p>Il n'y a aucune taxe d'eau à payer et vous n'en payez pas.</p>		Clos
<p><u>Stéphane Hudon – 290, rue Chaussé</u></p> <p>Pourrais-je savoir pourquoi la collecte des feuilles mortes n'a lieu qu'une seule journée et comment la date est-elle fixée, considérant que le 7 novembre dernier, il restait encore beaucoup de feuilles dans les arbres?</p>	<p>Selon l'information obtenue de Compo-Haut-Richelieu, ce qui est prévu dans la taxe des ordures est une seule collecte annuelle des feuilles. Il y a toujours la possibilité d'aller porter les sacs de feuilles aux écocentres. La collecte ne peut avoir lieu plus tard en raison de possibles précipitations de neige.</p>		Clos
<p><u>Daniel Hacherel – 221, rue St-Michel</u></p> <p>Est-il prévu, ou peut-on prévoir, dans les devis l'installation de bornes de recharge rapide sur rue lors des travaux de réfection de la rue Richelieu? Sans forcément installer toutes les bornes immédiatement, au moins mettre les connexions souterraines requises. Si c'est déjà prévu, félicitations, sinon, peut-on le faire?</p>	<p>L'installation de bornes de recharge sur rue a été analysée lors de l'élaboration des projets de revitalisation au centre-ville. Bien que très intéressante, cette proposition n'avait pas été retenue dans le cadre des projets de revitalisation au centre-ville. Le choix qui avait été fait, en accord avec les élus, était de déployer des équipements dans les stationnements hors rue qui sont, d'ailleurs, mieux adaptés à cet usage. Comme vous le savez, la portion de la rue Richelieu actuellement en travaux est davantage associée aux volets festivités, esplanade et événementiel. De plus, ce secteur n'avait pas été identifié pour l'installation de bornes de recharge sur rue, notamment parce que le stationnement sur rue s'adresse plus particulièrement à une clientèle de courte durée pour les commerces.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Martin Deland – 430, rue Laberge</u></p> <p>Ma question concerne les pistes cyclables. À partir du 1^{er} novembre, les voitures peuvent se stationner dans les pistes cyclables et bloquent l'accès sur plusieurs rues à Saint-Jean, incluant ma rue Laberge. Serait-il possible de modifier cette date, car au 1^{er} novembre, il y a encore de belles journées pour pratiquer le vélo. Il me semble que le 1^{er} décembre pour stationner dans les pistes cyclables serait idéal, soit en même temps que la date limite pour la pose des pneus d'hiver sur les voitures.</p>	<p>Le Comité de circulation n'envisage pas, pour le moment, de changement. Dans tous les cas, il est préférable de compléter la réflexion « déneigement » avant de rediscuter de cela au Comité de circulation. Un changement de date au règlement implique de modifier l'ensemble de la signalisation sur tout le territoire de la municipalité.</p>	<p>En attente d'un suivi du Comité de déneigement.</p>	<p>Actif</p>
<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>À la suite de commentaires de citoyen(ne)s lors de la soirée de consultation du 23 février 2017 qui visait la modification du zonage des sols du champ de tir de L'Acadie dans le cadre de l'entente qui mettait fin à tous les tirs extérieurs (tirs aux pigeons d'argile et tirs à la cible) le 3 juillet 2020, est-ce que les promoteurs Carrière Bernier Ltée et 9088-7662 Québec inc. ont adapté ou modifié le projet initial afin de tenir compte des nombreuses préoccupations des citoyen(ne)s?</p>	<p>Non, parce que la modification au zonage proposée aux citoyens est celle prévue à l'entente.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du champ de tir de L'Acadie qui vise la fin de tous les tirs extérieurs (tirs aux pigeons d'argile et tirs à la cible), les promoteurs ont obtenu, en plus du 12 millions de dollars, 21 hectares sous forme d'une banque virtuelle de terrains sur les 47 hectares que la Ville a acquis lors de l'entente signée le 22 décembre 2016.</p> <p>Est-ce que la Ville peut expliquer le fonctionnement de la banque virtuelle de 21 hectares quant aux avantages monétaires que les promoteurs Carrière Bernier Ltée et 9088-7662 Québec inc. ont obtenus?</p>		En attente d'un suivi.	Actif
<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Depuis 2013, la Ville de St-Jean dispose d'études sur la nuisance par le bruit provenant du champ de tir de L'Acadie. Ces divers rapports ont été réalisés par INGAC Consultants et SNC-Lavalin, des spécialistes de l'acoustique de l'environnement. Est-ce que toutes ces études peuvent être déposées au conseil municipal? Est-ce que ces études concluent qu'il y a une nuisance par le bruit?</p>	Ces études ne peuvent être déposées en public, car elles pourront servir de preuve.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>La Ville a mandaté WPS pour effectuer des relevés sonores les 20, 21, 27 et 28 juin 2020 et les 22 et 23 août 2020, pour un total de six jours de relevés sonores, alors que les résidents à proximité du club de tir de L'Acadie subissent environ 210 jours par an les bruits impulsifs qui dépassent souvent les 60 dB. Pourquoi les policiers qui utilisent des radars pour contrôler la vitesse routière ne le feraient-ils pas en utilisant des sonomètres afin de contrôler la prolifération des nuisances sonores dans notre municipalité?</p>	<p>L'outil requis pour mesurer le bruit et donner crédit à la mesure effectuée doit être opéré par une firme spécialisée et l'équipement utilisé est beaucoup plus important qu'un simple sonomètre, sans quoi, aucun constat ne peut être donné, car il serait contesté au tribunal.</p>		Clos
<p><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>À combien s'élèvent les constats d'infraction émis par la Ville au club de tir de L'Acadie pour les relevés sonores dépassant 60 dB?</p>	<p>Six constats au montant de 400 \$, plus 149 \$ de frais, ont été émis, pour un total de 3 294 \$.</p>		Clos
<p><u>Stéphane Sandron – 188, rue Grenier</u></p> <p>Selon des études, un terrain de soccer synthétique pose un risque de pollution environnementale dû aux eaux de ruissellement charriant les pellets à base de pneus (libérant des hydrocarbures aromatiques polycycliques). Ces mêmes pellets posent également un problème pour la santé des joueurs avec un risque accru de lymphomes et de leucémies.</p> <p>Quelles sont les mesures prises pour considérer l'aspect environnemental d'un tel type de terrain de soccer? Est-ce qu'une alternative plus écologique est envisagée dans le cahier de charges (pellets de coco) pour le parc Pierre-Benoît?</p>	<p>Monsieur Sandron est invité à nous transmettre copie des études en question et sa suggestion sera analysée.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p><i>Questions pour monsieur Yvan Berthelot :</i></p> <p>1) Le 27 octobre, à 2 heures 21minutes 25 secondes, sur YouTube, vous tenez le propos suivant concernant le projet de 48 logements sur la rue Champlain, coin McDonald. Je cite: « <i>J'ai appris aussi qu'il y avait des liens d'amitié de certains autour de la table avec les promoteurs et que ça avait influencé leur décision. Je pense que c'est préoccupant au niveau de la déontologie. Je pense que ça devrait être examiné.</i> » Monsieur Berthelot, devant l'électorat, regrettez-vous d'avoir tenu ce propos?</p> <p>2) Dans le rapport Charbonneau, partie 4, chapitre 3, point 3.2.1, page 36, la Juge Charbonneau ne parle pas de liens « d'amitié » entre élus et promoteurs, mais de liens de « proximité ».</p> <p>À titre d'exemple, rappelons les images d'élus sur le bateau d'Accurso, le Touch, et rappelons le récit de l'hameçonnage du maire de St-Stanislas-de-Kostca avec des billets d'hockey. Monsieur Berthelot, avez-vous donné une « <i>fake news</i> », le 27 octobre, en utilisant le terme « amitié » au lieu de « proximité »?</p> <p>3) Le Juge Gaudet, dans un verdict présenté au conseil par madame Therrien le 26 nov. 2019, parle de « proximité ». Il a reconnu coupable Mont-St-Hilaire d'avoir enlevé un référendum à son électorat, à l'aide de la MRC, pour favoriser des promoteurs. Je cite, par. 79 : « L'octroi de ces permis bien avant l'échéance prévue peut laisser croire qu'il existerait une trop grande proximité des représentants de la Ville avec les intérêts des promoteurs. » Monsieur Berthelot, pouvez-vous apporter en preuve un lien de « proximité » concernant le projet sur la rue Champlain?</p>	<p>Je ne peux m'exprimer sur ces questions en raison de la requête déposée en Cour supérieure par monsieur le Maire.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 24 novembre 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, monsieur Benoît Fortin a répondu à une question concernant les eaux usées. Il a répondu qu'elles seraient acheminées vers l'autoroute 35. Pourquoi l'aqueduc serait-il branché au réseau existant, mais pas les eaux usées? Pouvez-vous préciser le tracé qui serait utilisé vers l'autoroute 35?</p>	<p>Monsieur le Maire a fait la demande d'un plan d'ingénieur.</p>		Actif
<p><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, il y a eu plusieurs questions concernant l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc. Lors de sa réponse, madame Linda Bonneau a mentionné qu'il y avait des discussions, mais aucune confirmation. Pourtant, au même moment, le Canada Français publie que la Ville et le Centre de services scolaire ont identifié deux sites dans le secteur Saint-Luc. Est-ce que le secteur des clubs de golf Les Légendes et/ou Les Boisés de la Mairie serait aussi visé pour l'implantation d'une école?</p>	<p>Monsieur le Maire a fait la demande d'un avis écrit du Centre de services scolaire.</p>		Actif
<p><u>Chantal Massicotte – 2, 5^e Avenue</u></p> <p>Est-ce que la Ville de St-Jean-sur-Richelieu avise par lettre les nouveaux acheteurs d'une propriété située dans les zones à proximité et contiguës du champ de tir de L'Acadie qu'il y a un champ de tir dans le secteur et quels sont ses horaires d'ouverture, ses tournois exceptionnels et le bruit occasionné par ses activités? Sinon, il serait expressément temps d'en aviser les nouveaux propriétaires pour les rassurer sur les démarches encourues par la municipalité pour faire cesser immédiatement les activités du champ de tir.</p>	<p>La Ville ne peut aviser les nouveaux acheteurs d'une propriété, car elle ne sait pas qui vend sa propriété et qui l'achète. Cependant, un acheteur peut s'informer auprès du Service de l'urbanisme des caractéristiques d'un secteur, tout comme à l'agent d'immeuble ou au notaire au dossier.</p>		Clos